



Amiens, le 9 avril 2020

Communiqué de presse

Coronavirus COVID-19
Accueil des enfants des personnels prioritaires
dans le département de la Somme durant les vacances scolaires
Mise en place d'une boîte mail dédiée au recensement des besoins



A compter du lundi 13 avril 2020 et jusqu'au vendredi 24 avril 2020 inclus, un service d'accueil est mis en place dans le département de la Somme, afin que les professionnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire qui n'auraient pas d'autre solution puissent faire garder leurs enfants durant la période des congés scolaires d'avril.

Pour rappel, les **personnes ayant prioritairement accès à ce service** sont :

- tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, centres de santé...
- tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes en situation de handicap : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD...
- les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- les personnels chargés de la gestion de l'épidémie dans les agences régionales de santé (ARS) et les préfetures, ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise et les personnels de la police, de la gendarmerie et des sapeurs-pompiers.
- les personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance relevant des conseils départementaux ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique : services de l'ASE et PMI du conseil départemental, pouponnières ou MECS, AEMO et services de prévention spécialisée. Les professionnels relevant de ces structures éligibles au dispositif sont les suivants : travailleurs sociaux, TISF, médecins, infirmières puéricultrices, sages-femmes et psychologues ainsi que les personnels assurant le soutien des services, associations ou établissements.

Afin d'optimiser ce dispositif, la préfecture de la Somme met en place une boîte mail dédiée au recensement des besoins.

Pour la ville d'Amiens, il convient de contacter le numéro vert 0 800 811 011 du 6 avril au 10 avril (appel gratuit depuis un poste fixe – du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30)

Pour les autres communes du département, les personnels prioritaires sont invités à remonter, à compter du jeudi 9 avril, au plus tard la veille **avant 15h00** leurs besoins en garde d'enfant pour le lendemain sur la boîte mail mise en place : pref-covid-accueilenfants@somme.gouv.fr

Les centres de loisirs mis en place du lundi au vendredi sont recensés dans l'annexe ci-jointe.